

Télesuivi apnée du sommeil

Un réseau unique en Europe avec près d'1 million de patients inclus

Paris, le 6 juin 2019 – Le Snitem (Syndicat National de l'Industrie des Technologies Médicales) a réuni, ce jour, représentants de l'État, de la sécurité sociale, des associations de patients, des fabricants, des prestataires de services et professionnels de santé lors de l'organisation d'un « Rendez-vous avec » dédié à la respiration à domicile, et plus spécifiquement au télesuivi de l'apnée du sommeil. L'occasion de revenir sur les facteurs de succès de ce réseau unique en Europe avec près d'1 million de patients apnéiques télesuivis.

Numérique en santé, télémédecine, Health Data Hub... La médecine de demain sera connectée et c'est aujourd'hui que les outils, les technologies et les réseaux se construisent. Dans ce contexte, le Snitem a réuni l'ensemble des acteurs concernés autour du succès du télesuivi des patients apnéiques traités avec une ventilation par Pression Positive Continue (PPC). Dix-huit mois après la reconnaissance par l'Assurance maladie de ce télesuivi avec un paiement à la performance, près d'1 million de dispositifs connectés forment déjà le plus grand réseau de télesuivi d'une pathologie chronique en Europe¹. Une prouesse réussie grâce à l'implication et l'engagement de tous les acteurs : fabricants des dispositifs, prestataires de services à domicile, patients, professionnels de santé...

« Les fabricants et les prestataires de santé à domicile ont, depuis plus de cinq ans, investi humainement, techniquement et financièrement pour accompagner la mise en place de cette infrastructure. Des protocoles de transferts confidentiels et d'intégration de données ont été développés, avec le défi de rendre tous ces outils interopérables », rappelle Christophe Hentze, vice-président du groupe de travail Respiration à Domicile du Snitem et directeur général de Löwenstein Médical France.

Un accompagnement personnalisé des patients

Le télesuivi est rendu possible grâce au dispositif médical utilisé qui devient connecté. En effet, pour leur traitement, les patients sont équipés la nuit d'un dispositif médical qui insuffle en permanence de l'air sous pression par le biais d'un masque pour ventiler les voies respiratoires et éviter l'apnée. Ce dispositif connecté permet l'envoi des données d'utilisation du dispositif et du nombre d'apnées à une plateforme, où ces données sont analysées par des algorithmes. En cas d'anomalie, un signal d'alerte est émis. Le prestataire de santé à domicile se rapproche du patient pour intervenir si cela relève de sa compétence. Si l'alerte est confirmée sur un plan médical, le professionnel de santé prend contact avec le patient pour ajuster le traitement.

Ce syndrome d'apnée du sommeil (syndrome d'apnées-hypopnées obstructives du sommeil - SAHOS) pose un véritable problème de santé publique. Il touche en France un peu plus d'un million de patients et altère la qualité de vie en diminuant la qualité du sommeil. Il constitue aussi un facteur de risque notamment sur le plan cardiovasculaire.

« La ventilation par pression positive continue (PPC) est le traitement de référence du syndrome d'apnée du sommeil. La télésurveillance permet de favoriser l'accès aux soins, ainsi que le virage ambulatoire. Le patient a accès à ses données, ce qui augmente son adhérence au traitement. Les données collectées en temps réel permettent de personnaliser le traitement, mais l'aspect psychique et la place que prennent ces objets connectés

¹ Indication CEPS et CNAM lors des dernières réunions CEPS (facturation des forfaits télesuivis)

dans la vie des patients est à considérer dans cette personnalisation », explique le Pr. Marie-Pia d'Ortho, service de physiologie, explorations fonctionnelles et digital medical hub, de l'hôpital Bichat, AP-HP.

Fait important, les patients ont la possibilité d'accéder à leurs données personnelles et sont d'autant plus acteurs de leur traitement.

« Le retour des données vers le patient est essentiel et indispensable. Elles doivent être facilement accessibles. Dans l'apnée du sommeil, les premières semaines appareillées sont les plus difficiles pour le patient, qui doit être accompagné de façon personnalisée », souligne Alain-Michel Ceretti, président de France Assos Santé.

Des résultats positifs sur l'observance et la qualité de vie des patients

Ce télésuivi est un élément majeur de l'observance, condition essentielle de l'efficacité de cette prise en charge. Depuis janvier 2018, la nouvelle nomenclature pour le traitement du SAHOS par PPC² introduit la rémunération à la performance du prestataire de santé à domicile, sur le critère de l'observance thérapeutique du patient. Celle-ci est mesurée grâce à la transmission de données, par le dispositif médical connecté, et à l'analyse de ces données par le prestataire de santé à domicile.

« Ce dispositif de télésuivi des patients apnéiques est une réussite partagée, entre prestataires, fabricants, professionnels de santé et patients. Le taux des patients qui arrêtent leur traitement est divisé par deux avec le télésuivi », indique Charles-Henri des Villettes, président de la Fédération des prestataires de santé à domicile (FEDEPSAD).

« C'est un succès, qui repose notamment sur l'engagement et le consentement des patients. Dans l'apnée du sommeil, plusieurs conditions étaient réunies pour définir un contrat à la performance satisfaisant pour tous les acteurs : la présence d'un dispositif connecté, les données collectées en temps réel, et un critère simple à considérer avec le nombre d'heures d'utilisation », déclare Catherine Rumeau-Pichon, vice-présidente dispositifs médicaux et prestations du Comité économique des produits de santé (CEPS).

Cette infrastructure est aujourd'hui aussi utilisée dans le cadre de l'expérimentation nationale de l'Assurance Maladie lancée en 2018 pour évaluer l'impact de la télésurveillance dans cinq maladies chroniques : insuffisance cardiaque, insuffisance rénale, insuffisance respiratoire, diabète et prothèses cardiaques implantables (Programme ETAPES³ : Expérimentations de Télémedecine pour l'Amélioration des Parcours En Santé).

A propos du Snitem

Créé en 1987, le Syndicat National de l'Industrie des Technologies Médicales (Snitem) rassemble les acteurs de l'industrie des technologies et dispositifs médicaux y compris les entreprises impliquées dans le numérique en Santé. Il fédère plus de 425 entreprises françaises ou internationales dont la plupart ont la taille de PME ou d'ETI. Le Snitem est la première organisation en France représentant les entreprises de ce secteur d'activité et l'interlocuteur privilégié et référent des pouvoirs publics. www.snitem.fr - @Snitem

Contacts presse

Snitem :

Nathalie Jarry, Responsable Communication Institutionnelle et Relations Presse – nathalie.jarry@snitem.fr - 01.47.17.63.35 / 06.64.77.51.59

² Nouvelle nomenclature publiée au JORF du 16 décembre 2017 : Arrêté du 13 décembre 2017 modifiant la procédure d'inscription et les conditions de prise en charge du dispositif médical à pression positive continue pour traitement de l'apnée du sommeil et prestations associées au paragraphe 4 de la sous-section 2, section 1, chapitre 1er, titre 1er de la liste prévue à l'article L. 165-1 (LPPR) du code de la sécurité sociale.

³ <https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/prises-en-charge-specialisees/telemedecine/article/etapes-experimentations-de-telemedecine-pour-l-amelioration-des-parcours-en>

Relations presse / Agence PRPA :

Alizée Feauveaux, alinee.feauveaux@prpa.fr - 01.77.35.60.94 / 06.29.30.89.22

Anne Pezet, anne.pezet@prpa.fr - 01.46.99.69.60 / 06.87.59.03.88